

Charlier livre sa première charrue hybride 14 corps

L'entreprise familiale Charlier s'affirme comme une référence pour ses charrues en Champagne-Ardenne et au-delà. Elle vient de fabriquer une charrue hybride 14 corps semi-portée, symbole de sa capacité d'innovation et de sa maîtrise technologique.

Il ne reste pas beaucoup de PME françaises dans le machinisme agricole. Charlier est l'une d'entre elles et sa dernière innovation ne cesse d'attirer les regards du monde entier avec bientôt plus d'un million de vues sur les réseaux sociaux. Les chiffres de cette 14 corps sont impressionnants avec un poids de près de 8 tonnes, une longueur proche de 16 mètres et un travail sur 5 mètres de large. L'hybride, c'est trois charrues avec une même machine. Cette XL a demandé deux mois de travail aux quatre techniciens dans les ateliers marnais. Elle est homologuée en confi-

guration route 25 km/h avec dérogation freinage.

« Cette prouesse technologique est le résultat de 147 ans d'expérience et d'un partage gagnant-gagnant avec nos clients », souligne Frédéric Charlier. Le dirigeant de l'entreprise précise que, « c'est une charrue semi-portée 14 corps en version hybride qui travaille en 5 mètres de large pour une vitesse d'avancement de 12-13 km/h, nous avons déjà livré en 2019 une 14 corps qui a travaillé à ce jour plus de 3 500 ha en configuration classique, mais celle-ci, à la demande du client, est en hybride ». Son client basé dans l'Aube pratique l'agriculture de conservation des sols et l'agriculture biologique. « Cet agriculteur veut pouvoir faire trois profils de sol différents : une configuration en mode déchaumage avec un travail de 6 à 12 cm, une configuration de semi-labour de 12 à 16 cm, ou une configuration en labour traditionnel de 18 à 25 cm », souligne le dirigeant.

L'utilisateur configure lui-même la mise en œuvre de la machine. « Il peut retirer les rasettes, les déflecteurs de versoirs, ou laisser tout ensemble. Il choisit son profil de sol », ajoute Frédéric



« Cette prouesse technologique est le résultat de 147 ans d'expérience et d'un partage gagnant-gagnant avec nos clients », souligne Frédéric Charlier. © R.C.

Charlier. Selon lui, « la charrue, hybride ou classique, est l'outil incontournable pour le travail du sol et le désherbage mécanique dans les conditions compliquées ou non, mais labourer tous les ans ne doit pas être systématique, la pratique vertueuse c'est le travail triennal, revenir travailler ses sols tous les 3 ans par la technique charrue qui

vient sur toute la largeur couper de façon régulière uniforme, à la même profondeur, l'horizon de sol, à la différence d'autres outils à disques ou à dents qui eux vont laisser des zones qui ne seront pas travaillées ». Les premières charrues hybrides Charlier sont sorties il y a 5 ans sur le modèle portée ou poussée. La 14 corps dévoilée

en mars sur le site de l'usine à Vitry-la-Ville dans la Marne est une innovation, c'est la première semi-portée. C'est surtout une solution utile les années où la maîtrise des adventices demande de revenir au travail du sol, « les bonnes vieilles méthodes ne sont pas à oublier » relève Frédéric Charlier.

RICHARD CREMONINI



Des réglages pour trois types de travail. © R.C.

en bref

Pesticides : la PPL sur l'épandage par drone adoptée

Le Parlement a adopté le 9 avril la proposition de loi (PPL) sur la réautorisation de l'épandage de pesticides par drone. Le Sénat a adopté à une large majorité la version identique du texte voté le 27 janvier par l'Assemblée nationale. Dans le détail, 237 sénateurs ont voté pour, 97 contre, pour 334 suffrages exprimés. La gauche, représentée par les socialistes, les communistes et les écologistes, a intégralement affiché son opposition, contrairement aux partis du centre et de la droite. Pour rappel, le texte prévoit d'autoriser l'épandage par drone de produits de biocontrôle, autorisés en agriculture biologique, ou « à faible risque » au sens du droit européen dans : les bananeraies, sur les parcelles de vignes mères de porte-greffes conduites au sol et sur les parcelles avec des pentes supérieures ou égales à 20 %. Le texte prévoit aussi d'autoriser des essais d'épandage par drone pour d'autres types de parcelles ou de cultures.

Engrais : en attente des dérogations annoncées

L'autorisation des engrais Renure (azote récupéré à partir des effluents d'élevage) et des dérogations à la directive Nitrates prend trop de temps, déplorent dans une lettre commune adressée aux commissaires européens Hansen (Agriculture) et Roswall (Environnement), le Copa-Cogeca, l'EBA (biogaz) et la Cema (machinisme). Bruxelles a proposé en avril 2024 d'autoriser l'utilisation de ces engrais au-delà de la quantité de 170 kg d'azote par hectare et par an prévue par la directive Nitrates jusqu'à une limite supplémentaire distincte de 100 kg d'azote par hectare. Mais les signataires estiment que depuis rien n'a bougé.

OFFRES SPÉCIALES
Sol / Semis

PROFITEZ DE NOS OFFRES DE FINANCEMENT EXCEPTIONNELLES

KUHN finance

KUHN

PM-Pro
BIEN PLUS QUE DE LA MÉCANIQUE

51260 ANGLURE 03.26.42.71.37
51510 MATOUGUES 03.26.66.90.16
51110 CAUREL 03.26.24.05.50
51170 FISMES 03.26.48.19.12

www.pm-pro.fr

be strong, be KUHN
www.kuhn.fr

PAD 2020 FIN-Sol - soyez fort, soyez KUHN